

## Peut-on mettre en demeure un client sans avoir de contrat signé ?

Par juliedel, le 30/03/2019 à 14:00

Bonjour,

Mon agence de communication travaille pour une entreprise. Nous leur faisons toute la communication. Ils nous ont toujours payé jusqu'à aujourd'hui. Le soucis c'est qu'il n'y a pas de contrat signé entre nous. On ne nous a jamais retourné la proposition commerciale.

Je me demande si on peut tout de même le?galement obtenir le re?glement de ses factures impaye?es, sans forcément engagé de procès. Et est-ce que c'est sans rique si nous refusons de?sormais d'exe?cuter ses prestations ? Et est-ce que nous pouvons faire une mise en demeure ?

Bonne journée